Envoyé en préfecture le 29/01/2026
Reçu en préfecture le 29/01/2026
Publié le
ID : 056-215600859-20260122-TARIF2026MODIFB-DE

DELIBERATION modifiée
TARIFS 2026

COMMUNE HOEDIC
Extrait du registre des délibérations du conseil municipal

Date de convocation
28 octobre 2025

Date d'affichage

Nombre de conseillers :

- en exercice : 6
- présents : 4
- votants : 6

L'an deux mil VINGT CINQ, le 04 novembre

Le conseil municipal légalement convoqué s'est réuni à la mairie en séance publique, sous la présidence de M. CHIFFOLEAU Jean-Luc, Maire.

Etaient présents :

MM. CHIFFOLEAU Jean-Luc. BUTTIN Pierre. ALLANIC Christian. Mme LE BERRE MARGUERITE.

Absents :
MOISDON Emilie pouvoir à M. CHIFFOLEAU Jean Luc
BLANCHET Marie-Madeleine pouvoir à Mme LE BERRE Marguerite.

Formant la majorité des membres en exercice

A été élue secrétaire : Mme Le Berre Marguerite

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide les tarifs décrits en annexe ainsi que les changements ci-dessous :

- Tarifs taxi : un seul et unique tarif de 2€ par personne
- Location des salles : le Conseil Municipal souhaite mettre en place un tarif insulaire/ résident et un tarif non-résident :
  - Fort : location sur 2 jours pour 300 € puis 100 € par journée supplémentaire pour les insulaires/résidents et 600 € pour 2 jours et 200 € par journée supplémentaire pour les non-résidents
  - Maison des associations : **200 € pour 2 jours pour les insulaires/résidents (modifié)** et 300 € pour les non-résidents.
- Laverie : les tarifs restent inchangés
- Gites : une augmentation de 1.50 € par nuit est appliquée en basse saison pour couvrir les charges. La gratuité du gîte est accordée aux prestataires de services de la Commune (coiffeurs, kinésithérapeutes, professionnels de santé). Le tarif ouvrier reste à 42 € par nuit et par personne pour les entreprises.

Le Maire,

Fait et délibéré à Hoëdic le **14 janvier 2026**
Pour copie conforme à Hoëdic le 21 janvier 2026

MAIRIE DE HOEDIC
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
MORBIHAN